CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

LA PRÉSIDENTE

Madame Pauline LEMORE
Avocate
32, rue le Peletier
75009 PARIS

Paris, le 28 septembre 2020

OBJET : Certificat de spécialisation
Notre référence : CFS/GC/KS - 2020.01.014

Madame et Chère Consœur,

Vous avez déposé un dossier de candidature pour solliciter la mention de spécialisation en « droit immobilier ».

Lors de l'entretien de validation des compétences professionnelles qui s'est déroulé le 25 septembre 2020 à l'ECOA, le jury après délibération vous a admise à faire usage de ce certificat de spécialisation.

Vous trouverez ci-joint votre certificat, dont il ne peut être délivré aucun duplicata. **Je vous invite à nous accuser réception de ce dernier**, selon votre convenance, afin que nous vous adressions concomitamment par voie électronique le logo « spécialiste » dont vous pourrez faire usage sur les documents destinés à l'information professionnelle et à la communication du cabinet (RIN, art. 10).

Vous serez inscrite sur la liste nationale des avocats admis à faire usage d'une mention de spécialisation prévue à l'article 86 du décret du 27 novembre 1991 avec l'indication de la mention obtenue.

La présente décision sera par ailleurs notifiée au bâtonnier de votre ordre pour mise à jour des mentions de spécialisation sur le tableau.

Je vous prie de croire, Madame et Chère Consœur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Christiane FÉRAL-SCHUHL
Présidente

PJ : Certificat de spécialisation